



# Droits des étrangers - Canadienne en France- Travail.

Par **Sade27**, le 11/11/2011 à 10:47

Bonjour,

Je suis Canadienne, du côté anglophone. Actuellement j'habite en France, et je fais mes études ici en France.

Je voulais savoir si après mes études si j'aurais facilement le droit de travailler en France ?  
Ou bien est-ce que c'est un processus difficile à cette époque là pour les étrangers de travailler en France ?

Est-ce que c'est presque "obligatoire" qu'un étranger ait un PACS / soit marié pour pouvoir travailler dans ce pays avec un diplôme obtenu en France ?

Merci beaucoup d'avance de votre aide !